

La lettre du C. R. Père Sorin
reçue recommandée, a été envoyée
au Mans, sans la même garantie.
Gand, le 2 Janvier 1881

Mon Révérend Père,

Je suis rappelé à Gand pour l'affaire du C. R.
Père Sorin. (terrains de Chicago.)

En quittant Paris, le 18, j'ai expédié à Salgrandeur
M^{gr} l'Evêque du Mans, la lettre du C. R. Calz qui
vous en avez transmise. Après l'annonce de la pièce
incluse, j'ai écrit: « Veuillez me permettre, Monseigneur,
d'ajouter que l'audience dont le C. R. Père Sorin rappelle
le souvenir nous fut accordée par votre Grandeur, sur
son appel, le 18 Juillet 1878. »

Avec le C. R. Père Sorin, j'en ai déclaré prêt à faire
le serment juridique, que les paroles en question ont été
prononcées par M^{gr} d'Outremun, sans provocation
aucune de notre part. — Nous venions d'entendre
sa Grandeur nous dire = que dans l'affaire, elle prononcera
dans le même sens que son prédécesseur. Nous nous étions
levés pour saluer sa Grandeur; et ce fut avant
d'embrasser le C. R. Père Sorin et son assistant, (le vusigné),
que Monseigneur dit au Père Général, avec l'intonation
d'un serment = « Pour nous, Mon Révérend Père, si je vous
recommande un sort, c'est celui d'avoir rendu aux
Marianistes leurs 55,000 Fr. » Revenu à l'hôtel,

je pris mes notes pour contenter le mal de l'impression de
déclaration de Mgr d'Outremont, à notre endroit.

Par ailleurs, Mon Révérend Père, j'ai ici, sous les yeux,
la minute de votre lettre du 27 avril dernier à Mgr l'Evêque
du Mans, rapportant à sa grandeur, au 2^e, ses propres
paroles. Voir ci-après.

Je ne sache pas, Mon Révérend Père, que depuis le
27 avril dernier, Monseigneur d'Outremont ait déclaré
à ni imperte qui d'entre nous, - ni avoir pas prononcé
les paroles si précises qui lui étaient rappelées par votre
lettre précitée

Votre Révérence-ma avait écrit - qu'il serait bon que
M. Jollivet se produisit à la Trêve du Mans, etc.

Pour meus justifier du retard à le délivrer de la garde de
mes archives, et lui faire prendre patience, M. Jollivet a dû être
initié à toutes les péripéties de notre affaire. Cependant, sur
la manière que je lui ai faite de voir Mgr l'Ev. du Mans,
M. Jollivet-ma répondu: « Mon. J'en irai point à
la Trêve: je veux y serais plutôt nuisible qu'utile; je
ne pourrais contenir mon mécontentement. »

Enfin, bien cher Révérend Père, j'envis rappelle la
question de frais occasionnés inutilement par le séquestre
- environ 1500 Fcs chez M. Jollivet, et au minimum 100 Fcs
pour moi, pour voyages, sans compter celui fait au
Mans, avec le R. Père Surin, sur la demande de
Monseigneur d'Outremont.

Voir ces frais rester à nos charges serait pour moi
l'occasion de faire appel à la charité de Mgr d'Outremont
et de nos amis du Mans et environs.

Bien respectueusement
de Votre Révérence
le tout dévoué et obligé J. Arès